

La lettre du Boiron

N° 2 – Février 2007

Editorial

Le développement réjouissant du projet Boiron est un grand sujet de satisfaction. Deux ans après son lancement, un tiers des agriculteurs a choisi d'y participer. Plus de la moitié des pulvérisateurs du bassin versant sont désormais équipés de cuves de rinçage et plus du quart de la surface agricole est concernée par des mesures de lutte contre les pollutions diffuses.

Pourtant, la qualité biologique du cours d'eau reste insuffisante, en particulier dans sa partie aval (Cf. suivi biologique en page 2).

D'autres mesures sont donc à l'évidence nécessaires. Le raccordement du hameau de Froideville sur la STEP de Ballens (2006) a marqué une amélioration dans le secteur amont du cours d'eau. La réhabilitation de la station d'épuration de Lully-Lussy - à l'étude - est également nécessaire. Enfin, les plans généraux d'évacuation des eaux montrent que des mesures restent à prendre dans l'amélioration des réseaux d'égouts, encore partiellement en unitaire.

Les collectivités publiques doivent poursuivre leurs efforts et elles s'y engagent. Je les en remercie, ainsi que tous les agriculteurs qui prennent part à ce projet. J'invite les autres agriculteurs à nous rejoindre : leur collaboration est essentielle pour restaurer durablement la qualité biologique des eaux du Boiron.

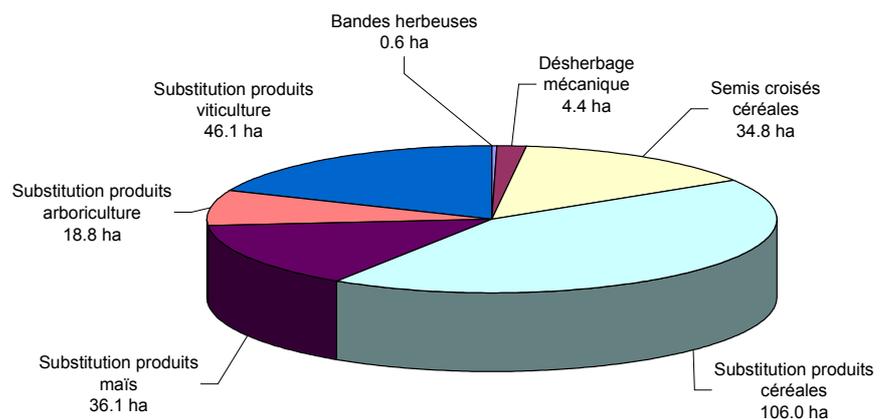
Jean-François Jaton
Chef du Service des eaux, sols
et assainissement

Bilan des mesures prises

La zone d'étude du projet Boiron s'étend sur 2'318 ha, dont environ 1'750 ha de surface agricole utile (SAU). Deux ans après le lancement du projet, 40 agriculteurs ont déjà signé une convention d'exploitation visant à réduire les risques de contamination par des produits phytosanitaires.

même parcelle (par exemple substitution de produits et semis croisés). Le graphique ci-dessous indique comment se répartissent les mesures à la parcelle prises en 2006.

La substitution d'herbicides racinaires par des herbicides foliaires est la mesure qui est le plus fréquemment souscrite. A contrario,



24 pulvérisateurs supplémentaires ont ainsi été équipés d'une cuve de rinçage en 2005 et 2006, s'ajoutant aux 33 autres équipés précédemment. Une formation sur le thème de l'aménagement du local phytosanitaire a été donnée en 2006.

Pour les mesures de lutte contre la pollution diffuse, les contrats portent sur une surface de 454 ha, soit 280 parcelles.

Potentiellement, les mesures au champ couvrent 26% de la SAU de la zone d'étude. Plusieurs mesures peuvent être prises sur la

le désherbage mécanique, plus contraignant en temps et en matériel, ne rencontre que peu de succès.

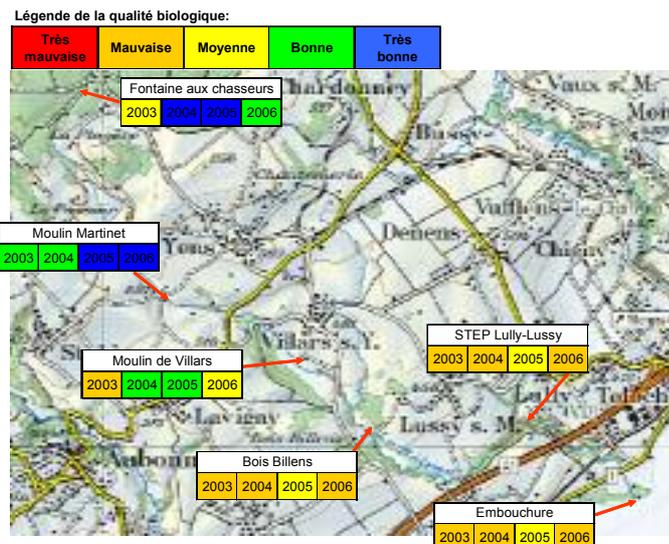
Les contrôles effectués en 2006 n'ont révélé que quelques erreurs minimes, ce qui est réjouissant. Pour 2007, une attention particulière sera portée à la formation par le biais de visites de cultures, sur les thèmes du pulvérisateur (remplissage, gestion des fonds de cuve) et du désherbage mécanique (maïs, viticulture et arboriculture). Ces journées seront d'ailleurs ouvertes à tous les agriculteurs du périmètre.

Suivi biologique du Boiron

Le suivi de la qualité biologique du Boiron s'est poursuivi en 2006. Il se base sur l'étude des animaux de petite taille qui vivent sur le fond du cours d'eau et intègrent les perturbations du milieu. Une méthode de travail standardisée permet d'attribuer une note de qualité à chaque station étudiée sur la base de la diversité des organismes aquatiques et sur la présence d'organismes sensibles.

En 2006, la qualité biologique a baissé à la Fontaine-aux-Chasseurs, où elle passe de très bonne à bonne, avec une forte chute de la diversité des organismes. En revanche la situation au Moulin Martinet est très bonne et

stable comme en 2005, avec une faune sensible qui semble y être à



présent rétablie. Au Moulin de Villars, la situation est moyenne et reste assez similaire à 2005, mais passe dans la classe moyenne (jaune) en raison de l'absence d'un taxon sensible

trouvé en 2005. La faune sensible y est peu diversifiée et peu abondante, dénotant une situation peu stable de cette station.

A partir de Bois Billens, la situation est clairement insatisfaisante, la diversité baisse, les organismes sensibles se raréfient vers l'aval et finissent par disparaître à Tolochenaz.

La qualité biologique du Boiron s'est améliorée depuis 2003, en particulier dans la partie amont du cours d'eau. On observe par contre toujours un déséquilibre de la faune benthique, et donc du milieu, dans la partie aval.

partie amont du cours d'eau. On observe par contre toujours un déséquilibre de la faune benthique, et donc du milieu, dans la partie aval.

L'avis d'un praticien

Nous avons rencontré Félix Perret, qui exploite un domaine viticole à Villars-sous-Yens et a signé une convention pour le projet Boiron en juin 2006.

Pourquoi avez-vous choisi de participer à ce projet : j'ai toujours vécu au Moulin de Villars et le Boiron coule au bord de mon jardin. Je me souviens qu'enfants, nous jouions à déranger les truites en lançant des gravillons. Il n'est malheureusement plus possible d'observer autant de poissons, et je crois que chacun doit s'engager pour la protection de ce bien précieux. J'ai donc regardé ce que je pouvais faire à mon niveau et décidé de remplacer les herbicides racinaires par des herbicides de contact sur tout mon domaine. Je le pratiquais déjà sur certaines parcelles et j'avais remarqué que les jeunes plants de vigne s'y développaient mieux qu'ailleurs. J'ai également acheté une machine pour le désherbage mécanique, que j'utilise sur les parcelles dont la pente n'est pas trop forte.

Enfin, depuis l'an passé, tout le coteau de Villars est passé à la lutte biologique contre le vers de la grappe : nous n'utilisons plus d'insecticide contre ce ravageur. Ce choix est cependant indépendant du projet Boiron.

Ces changements vous ont-ils posé des problèmes : non, pas à proprement parler. En revanche, toute une série d'adaptations sont nécessaires : avec les herbicides de contact, il faut commencer la lutte plus tôt dans la saison. Le désherbage mécanique demande aussi tout un apprentissage et quelques changements (notamment de tuteur individuellement chaque jeune plant de vigne). Les bords de parcelles doivent généralement être désherbés à la débroussailleuse à fil. En 2006, 3 passages ont pourtant suffi pour maîtriser la croissance des mauvaises herbes. Je suis donc satisfait d'avoir pris cette option.

Avez-vous d'autres projets dans ce domaine : les cuves de rinçage que j'ai installées sur mes pulvérisateurs sont une bonne solution

pour nettoyer l'intérieur après chaque traitement. Je cherche par contre encore une solution vraiment satisfaisante pour le nettoyage extérieur, notamment en fin de saison. Actuellement, faute de mieux, j'effectue ces lavages sur une prairie non drainée.

Le montant des indemnités vous paraît-il normal : je n'ai pas évalué précisément le coût des mesures que j'ai choisi de prendre, mais l'aspect financier n'est de toute façon pas ma principale motivation. Globalement, il me semble néanmoins que les indemnités proposées couvrent les frais supplémentaires de production.

Les contrats amènent-ils une charge administrative importante : non, surtout en viticulture où il n'y a pas de rotation : les mesures choisies sont donc les mêmes chaque année. Le registre des traitements qui doit être tenu pour chaque parcelle (j'en ai 16 inscrites dans le projet) pourrait toutefois être simplifié, voire informatisé.